

La fusion d'Auchan et Système U n'aura pas lieu avant l'automne

L'Autorité de la concurrence a annoncé le report de l'examen de la fusion, le projet n'étant pas abouti. Pour la Fnac et Darty, la décision devrait être rendue sous peu.

L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE EN ACTION

- L'Autorité exerce un **contrôle des concentrations**, dont les deux principales sont Auchan-Système U et Fnac Darty.
- En 2015, l'Autorité a infligé **1,25 Mrd €**

- **d'amendes** pour entente, – un niveau record –, la principale étant pour le transport des colis.
- **De nouvelles enquêtes** sont en cours, notamment dans l'optique et l'audioprothèse.



« La balle est dans le camp des dirigeants d'Auchan et Système U. »

Bruno Lasserre
président de l'Autorité
de la concurrence

© HAMILTON/REA

Activité intense pour l'Autorité de la concurrence, tant dans son rôle de contrôle des concentrations que des ententes. C'est ce qui ressort du bilan présenté par son président, Bruno Lasserre, qui tenait une conférence de presse, mercredi 6 juillet. Le gendarme français de la concurrence a ainsi infligé des amendes record : 1,25 milliard d'euros au total en 2015, dont 672,3 millions d'euros à une vingtaine de transporteurs de colis – comme Chronopost –, 192,7 millions d'euros aux industriels laitiers, 15 millions d'euros aux volaillers...

Deux dossiers en cours

Et au premier semestre, Henkel a payé 600 000 € dans le cadre de la toute nouvelle procédure de transaction, qui engage l'entreprise à ne pas faire appel. Le spécialiste de l'entretien était condamné pour un accord de distribution exclusive anticoncurrentiel dans les Dom-Tom.

Mais Bruno Lasserre était aussi très attendu sur deux dossiers de concentration en cours : le rachat de Darty par la Fnac, et la fusion « de fait » d'Auchan et Système U. Le premier cas ne pose pas de problème. La décision est imminente. L'analyse concurrentielle porte sur la vente de produits bruns et blancs dans les zones de chalandise afin de vérifier si les parts de marché cumulées ne sont pas trop élevées. Mais pour la première fois, l'Autorité intègre les sites, comme Amazon ou Cdiscount, dans son analyse. Innovation importante, car ils réalisent 25 % des ventes ! Mécaniquement, le poids des mariés va baisser. Ce qui réduit les risques pour la Fnac d'avoir à céder des magasins ou de rompre des contrats d'enseigne avec des franchisés.

Concernant Auchan et Système U, la situation est plus complexe. Les enseignes ont demandé un nouveau report.

Selon Bruno Lasserre : « Il faut régler la question des formats, Auchan pour les hypermarchés, Système U pour les supermarchés, c'est l'objet principal de la fusion. Des magasins indépendants doivent accepter de changer d'enseigne. C'est là où il y aurait une certaine résistance. Mais l'Autorité ne peut être saisie que d'un projet abouti. Lorsqu'il le sera, nous l'examinerons. » Pas avant octobre, « si la fusion a lieu », déclare-t-il. À suivre !

Problème de santé publique

L'Autorité mène aussi une enquête dans l'optique, et s'intéresse aux audioprothésistes, qui entravent la concurrence en limitant l'accès au métier, et en restreignant les nouveaux points de vente. Pour Bruno Lasserre, il y a là un problème pour la santé publique, les appareils étant beaucoup plus chers en France qu'ailleurs en Europe... ■■

SYLVAIN AUBRIL